

Avis n° 2023/12
relatif à l'accréditation de l'institut supérieur d'études
logistiques de l'université du Havre à délivrer un titre
d'ingénieur diplômé

École

Nom :	Université du Havre Institut supérieur d'études logistiques
Nom de marque :	ISEL
Type :	Public
Académie :	Sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sites de l'école :	Rouen Le Havre, Vernon, Puteaux

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/03-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre en FISEA (formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années) sur le site du Havre

Catégorie NV (nouvelle voie) :

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre en formation continue sur le site du Havre

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'ITII Normandie en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Vernon

Catégorie NV (nouvelle voie) :

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'ITII Normandie en formation continue sur le site de Vernon

Catégorie NF (nouvelle formation) :

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre, spécialité génie énergétique et électrique, en formation initiale sous statut étudiant sur le site du Havre

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre ;
- Vu le rapport établi Pascal BIDAN (membre de la CTI, rapporteur principal), Pascal BODET (membre de la CTI et co-rapporteur), Marc GUYON (expert auprès de la CTI), Teresa SANCHEZ CHAPARRO (experte internationale de la CTI), Sébastien GIGON (expert élève-ingénieur de la CTI), Jean-François KALUZNY (membre de la CTI, observateur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 décembre 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre sur le site du Havre	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre Spécialité Génie industriel en partenariat avec l'ITII Normandie sur le site de Vernon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre sur le site du Havre	Formation continue	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre spécialité génie industriel en partenariat avec l'ITII Normandie sur le site de Vernon	Formation continue	2024	2026-2027	restreinte
Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre spécialité génie énergétique et électrique sur le site du Havre	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	restreinte

Cet avis est mis en suspens sous réserve de transmission des documents détaillant les modalités de recrutement par l'école des apprenants avec la voie FISEA (formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années) pour la rentrée 2024.

Ces documents sont à transmettre **pour le 15 avril 2023**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne de l'injonction suivante :

L'école transmettra **un plan d'action** pour répondre aux deux premières recommandations : plan stratégique et référentiel qualité.

Ces documents sont à transmettre **pour le 15 avril 2023**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Établir le plan stratégique de l'école après avoir hiérarchisé les priorités dans le temps et intégré le domaine RSE. Le faire approuver par le conseil d'école, et finaliser le contrat d'objectifs et de moyens avec l'université du Havre. Établir le plan d'actions qui en découle, avec indication des jalons et des responsables.;
- Finaliser le référentiel qualité de l'école ;
- Mener une réflexion sur les titres d'ingénieur proposés par l'école (avec / sans spécialité)
- Améliorer la visibilité de l'école, au niveau national et au niveau international ;
- Compléter les fiches RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la formation sans spécialité en FISEA et formation continue

- Mettre en conformité le recrutement FISEA avec Références et orientations (R&O) ;
- Se conformer à R&O quant au nombre d'heure assuré par des vacataires du monde socio-économique qui doit être au moins égal à 25% ;

Pour la spécialité Génie industriel

- Se conformer à R&O quant au nombre d'heure assuré par des enseignants-chercheurs permanents du site de Vernon ;
- Se conformer à R&O quant au taux d'encadrement sur le site de Vernon à savoir 1 enseignant permanent pour 20 élèves ingénieurs ;
- Développer la mobilité internationale entrante.

Pour la spécialité Génie énergétique et électrique

- Rechercher des candidats internationaux pour cette nouvelle spécialité.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 décembre 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 16 janvier 2024.



La présidente
Elisabeth CRÉPON